



N° de résolution
ou annotation

Le 12 décembre 2022

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 12 décembre 2022, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Chantal Poulin, directrice générale, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-12-04

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 14 novembre 2022
 - 28 novembre 2022
5. Comptes à accepter
 - Novembre 2022
6. Adoption de règlement
 - Règlement 389-2022 modifiant la clause de taxation des règlements d'emprunt numéros 321-2019, 326-2019 et 350-2020
7. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
8. Démission Mme Chantale Lebel – Adjointe administrative
9. Embauche M. Jean-Philippe Bolduc – Journalier / Maintenance aréna et/ou chauffeur de zamboni poste temporaire
10. Mandat EcceTerra arpenteurs géomètres – Plan arpentage – Lot 3 747 031
11. Mandat Tremblay Bois Mignault – Projet de règlement modifiant la clause de taxation des règlements d'emprunt numéros 321-2019, 326-2019 et 350-2020
12. Mandat Englobe – Étude géotechnique – Lot 6 458 199
13. Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) – Autorisation dépôt demande d'aide financière
14. Emploi Été Canada – Autorisation dépôt demande d'aide financière
15. MTQ – Demande aide financière Programme d'aide à la voirie locale sous-volet – Chemins à double vocation



N° de résolution
ou annotation

16. MTQ – Programme d'aide à la voirie locale sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Dossier 00031935-1 – 29057 (12) – 20220511-019
17. MTQ – Programme d'aide à la voirie locale sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Dossier 00031888-1 29057 (12) – 20220511-010
18. OMH – Budget révisé au 2 novembre 2022
19. Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud – Approbation règlement 65-22 concernant un emprunt n'excédant pas 1 500 000\$ pour des travaux du système de traitement des eaux de lixiviation
20. Club 4 Vents – Contribution financière 2023
21. Projet Une lettre pour Noël – Contribution financière 2022
22. Soumission Xylem – Achat glycol
23. Calendrier 2023 – Séances régulières du conseil
24. Bureau municipal – Modification heures d'ouverture
25. Rapports des comités
26. Période de questions
27. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

22-12-05

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022 et celui de la séance spéciale du 28 novembre 2022 tels que présentés.

COMPTES À ACCEPTER

22-12-06

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de novembre 2022 soient acceptés selon les chèques M2200043 à M2200046, C2200582 à C2200666 et L2200295 à L2200325 pour un déboursé total de 1 132 193.48\$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Chantal Poulin

Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 389-2022 MODIFIANT LA CLAUSE DE TAXATION DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 321-2019, 326-2019 ET 350-2020

22-12-07

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte le règlement 389-2022 modifiant la clause de taxation des règlements d'emprunt numéros 321-2019, 326-2019 et 350-2020.



N° de résolution
ou annotation

22-12-08

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU que l'article 358 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités stipule que tout membre du conseil municipal d'une municipalité doit annuellement, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer devant celui-ci, une déclaration écrite mise à jour mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a sur le territoire de la municipalité ;

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement :

QUE ce conseil municipal prend acte du dépôt des 7 déclarations d'intérêts pécuniaires de tous ses membres soit M. Gabriel Giguère, M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas.

DÉMISSION MME CHANTALE LABEL – ADJOINTE ADMINISTRATIVE

22-12-09

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte la démission de Mme Chantale Label, adjointe administrative, prenant effet le 1^{er} mars 2023.

EMBAUCHE M. JEAN-PHILIPPE BOLDUC – JOURNALIER / MAINTENANCE ARÉNA ET / OU CHAUFFEUR DE ZAMBONI POSTE TEMPORAIRE

22-12-10

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on embauche, M. Jean-Philippe Bolduc, au poste de journalier / maintenance aréna et / ou chauffeur de zamboni, poste temporaire, selon les conditions de la convention collective.

MANDAT ECCETERRA ARPENTEURS GEOMETRES – PLAN ARPENTAGE – LOT 3 747 031

22-12-11

Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on mandate EcceTerra arpenteurs géomètres pour la mise à jour du plan d'arpentage du lot 3 747 031.

MANDAT TREMBLAY BOIS MIGNAULT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA CLAUSE DE TAXATION DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 321-2019, 326-2019 ET 350-2020

22-12-12

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on mandate Tremblay Bois Mignault pour la préparation d'un projet de règlement modifiant la clause de taxation pour les règlements d'emprunt numéros 321-2019, 326-2019 et 350-2020.

MANDAT ENGLOBE – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – LOT 6 458 199

22-12-13

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que l'on mandate Englobe afin de faire une étude géotechnique du lot 6 458 199.



N° de résolution
ou annotation

22-12-14

PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP) – AUTORISATION DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Côme-Linière a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Côme-Linière désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolution à l'unanimité que la municipalité de St-Côme-Linière autorise ce qui suit :

QUE le préambule en fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP ;

QUE Mme Chantal Poulin, directrice générale, soit autorisée à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

EMPLOI ÉTÉ CANADA – AUTORISATION DEPOT DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

22-12-15

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on autorise Mme Erika Maranda-Chabot, technicienne en loisirs, à déposer une demande d'aide financière au programme Emploi Été Canada, pour le service des loisirs de la municipalité de St-Côme-Linière.

MTQ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION

22-12-16

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité St-Côme-Linière l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le



N° de résolution
ou annotation

cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation, du transport lourd pour l'année 2022 en cours.

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Rang 7 et route Fortin	7,9 km	Gravier et bois	1000
Rang 4	6.1 km	Bois	500

Pour ces motifs, sur une proposition de M. Jean-Denis Paquet, appuyée par M. Steven Lebel, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de St-Côme-Linière demande au ministère des Transports une compensation 2 pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 14 km.

MTQ – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) – DOSSIER 00031935-1 – 29057 (12) – 20220511-019

22-12-17

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;



N° de résolution
ou annotation

22-12-18

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Bianca Perreault, appuyée par M. Alain Dumas, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de St-Côme-Linière approuve les dépenses d'un montant de 10 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

MTQ – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET :
PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – DOSSIER 00031888-1
– 29057 (12) – 20220511-010

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Steven Lebel, appuyée par M. Simon Breton, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de St-Côme-Linière approuve les dépenses d'un montant de 15 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

OMH – APPROBATION BUDGET RÉVISÉ AU 2 NOVEMBRE 2022

22-12-19

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte le budget révisé 2022 de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière, approuvé en date du 2 novembre 2022.

REGIE INTERMUNICIPALE DU COMTE DE BEAUCE-SUD – APPROBATION REGLEMENT 65-22 CONCERNANT UN EMPRUNT N'EXCEDANT PAS 1 500 000\$ POUR DES TRAVAUX DU SYSTEME DE TRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION

22-12-20

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on approuve le règlement d'emprunt no 65-22, de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud, concernant un emprunt n'excédant pas 1 500 000\$ pour des travaux du système de traitement des eaux de lixiviation.

CLUB 4 VENTS – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

22-12-21

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on donne une contribution financière de 350\$ plus taxes au Club 4 Vents en échange de l'affichage du panneau publicitaire de la municipalité de St-Côme-Linière pour la saison 2022-2023.

PROJET UNE LETTRE POUR NOËL – CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2022

22-12-22

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on donne une contribution financière de 250\$ pour le projet Une lettre pour Noël de Mme Kim Boulanger et M. Jonathan Doyon.



N° de résolution
ou annotation

22-12-23

SOUSSION XYLEM – ACHAT GLYCOL

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de Xylem, datée du 11 novembre 2022, pour l'achat de 54 gallons de glycol au coût de 2 623.06\$ plus taxes.

22-12-24

CALENDRIER 2023 – SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Bélanger, appuyé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Ces séances se tiendront le deuxième lundi et débiteront à 19 h.

16 janvier	13 février	13 mars	11 avril
8 mai	12 juin	10 juillet	14 août
11 septembre	10 octobre	13 novembre	11 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

22-12-25

BUREAU MUNICIPAL – MODIFICATION HEURES D'OUVERTURE

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que les heures d'ouverture du bureau municipal, à partir du 4 janvier 2023, soient :

Lundi	8h à 12h et 13h à 16h30
Mardi	8h à 12h et 13h à 16h30
Mercredi	8h à 12h et 13h à 16h30
Jeudi	8h à 12h et 13h à 16h30
Vendredi	8h à 12h

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

22-12-26

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19h29.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 16 janvier 2023, à la salle Optimiste.



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
12 DÉCEMBRE 2022**

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Chantal Poulin
Greffière-trésorière/Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

